



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 22

LE PATRIMOINE CANADIEN Le Commissariat aux langues officielles

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 25 octobre 2011

LE SÉNAT

Le mardi 25 octobre 2011

LE PATRIMOINE CANADIEN

LE COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :
Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. En 2003, le gouvernement du Canada a institué la fonction de ministre responsable des langues officielles. Ce fut un moment d'avancement décisif pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

À ce moment-là, la Direction générale des langues officielles a été créée au sein du Conseil privé, le ministère du premier ministre, afin d'appuyer le ministre responsable des langues officielles dans la coordination de programmes de langues officielles.

Le 1^{er} avril 2006, peu de temps après son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement conservateur a vite décidé de mettre la clé sous la porte de cette direction générale afin que le premier ministre puisse se dissocier du dossier des langues officielles. Les responsabilités qui revenaient au Bureau du Conseil privé ont ensuite été transférées auprès de l'ancien secrétariat qui existait déjà au sein de Patrimoine Canada.

Quand le commissaire aux langues officielles a soumis son rapport au Parlement la semaine dernière, une des conclusions les plus probantes était le manque de cohérence et l'inégalité d'un ministère à l'autre dans l'application de la Loi sur les langues officielles, une conséquence très probable du déplacement de la Direction générale des langues officielles du Conseil privé vers Patrimoine Canada.

Il est évident que ce geste a affaibli de façon notable l'autorité et le pouvoir décisionnel que possédait le Secrétariat aux langues officielles au sein du Conseil privé.

Que compte faire le gouvernement pour remédier à ce problème sérieux de gouvernance qui pourrait expliquer les piètres résultats de certaines institutions et ministères fédéraux dans l'application de la Loi sur les langues officielles?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) :
Honorables sénateurs, j'ai cru entendre le sénateur Tardif dire que le secrétariat a été transféré du Bureau du Conseil privé à ce qui était alors le ministère du Patrimoine canadien parce que le premier ministre voulait se dissocier du dossier des langues officielles. Si c'est bien ce qu'elle a dit, c'est absolument faux.

De plus, le commissaire aux langues officielles a indiqué dans son rapport que des progrès sensibles sont réalisés et que le nombre d'organismes qui présentent des rapports est passé de 30 à 200. J'ai cru comprendre, grâce aux questions posées par le sénateur Champagne, qu'il a fallu faire le point pour le commissaire aux langues officielles, lors de sa comparution devant le comité sénatorial, afin de préciser à son intention que nous n'en sommes qu'à la troisième année de la feuille de route quinquennale pour les langues officielles. Il reste encore deux ans à faire. J'espère que le commissaire aux langues officielles commencera à se baser sur les faits tels qu'ils sont plutôt que de se fonder sur ce que disent les journaux.